



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 23 février 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PREMIÈRE CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE DE L'EAU DE L'ANNÉE

Mardi 21 février 2023, une conférence départementale de l'eau s'est tenue dans la Drôme, sous la présidence de Madame la préfète de la Drôme, Madame la présidente du Conseil départemental et Monsieur le délégué régional de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée. Elle réunissait des collectivités locales, des syndicats et gestionnaires de l'eau, ainsi que les différents usagers (professions agricoles, industriels, usages de loisir, etc.).

Trois sujets ont fait l'objet de présentations et d'échanges avec les représentants des usagers de l'eau :

- la situation actuelle de la ressource en eau,
- le projet d'arrêté cadre sécheresse 2023 pour le département de la Drôme,
- les mesures structurelles, de long terme, à promouvoir pour faire évoluer les pratiques.

La situation actuelle des masses d'eau en Drôme

L'insuffisance des précipitations hivernales n'a pas permis une recharge suffisante des nappes souterraines et des cours d'eau. L'examen attentif de cette situation a conduit la préfète de la Drôme à passer la nappe de la Molasse – secteur plaine de Valence – en niveau *vigilance* et la nappe de la Molasse – secteur Galaure et Drôme des Collines – en niveau *alerte*.

Cela signifie que la situation est suffisamment préoccupante pour que tous les usagers de l'eau fassent d'ores et déjà des efforts en matière de sobriété et s'engagent dans des économies d'eau.

Le projet d'arrêté cadre sécheresse

Cette instance a été l'occasion d'échanges riches sur le nouveau projet d'arrêté cadre, qui prévoit des efforts supplémentaires, pour tous les usagers, en période d'alerte, d'alerte renforcée et de crise.

Le projet présenté est issu des travaux des différents groupes thématiques, mais également des réunions techniques avec la chambre d'agriculture, pour les usages agricoles, et Valence-Romans-Agglomération, plusieurs maires du département ainsi que l'association des maires de la Drôme pour les usages des collectivités.

Ce projet fera l'objet d'une concertation dématérialisée du public dès le début du mois de mars 2023. Chacun sera invité à se prononcer sur ce nouveau cadre de gestion des épisodes de sécheresse dans le département de la Drôme.

Les mesures structurelles

La mise en œuvre de mesures qui s'inscrivent dans le temps est indispensable pour préparer les territoires à l'avenir et au changement climatique. Des actions de fond seront nécessaires sur tous les territoires en déficit quantitatif. Tous les usagers de l'eau vont devoir prendre des mesures structurelles.

Au niveau départemental, les trois partenaires que sont l'État, le Conseil départemental et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée ont proposé, lors de la conférence de l'eau, d'élaborer une stratégie commune, destinée à partager des objectifs de sobriété et des économies pour tous les usages de l'eau.

Il s'agira également de mieux coordonner l'activité de ces trois partenaires en direction des territoires, chacun dans leur domaine de compétences.

Au niveau local, les mesures structurelles seront élaborées par les territoires sous la forme de Projets de Territoires pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Ils auront pour objectif final le retour progressif à l'équilibre entre les besoins en eau et les ressources disponibles, tout en prenant en compte les effets du changement climatique.

Les services de l'État, et notamment la Direction départementale des Territoires (DDT), le Conseil départemental, et l'Agence de l'eau, vont accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration de leurs projets de territoires.

